

Sommaire

Le Mot du Maire (p.1)

L'Etat Civil (p-2)

Recensement 2021 (p2)

Enfance et Jeunesse

Associations (p.3)

Ça nous concerne (p.4)

Zoom sur la commune (p5)

Travaux en cours (p6)

Point sur les finances (p.4)

La page culturelle, artistique, environnement, santé (p.8)



Bulletin municipal—Edition N°2-

Chers concitoyens,

Nous y sommes, il est déjà là, avec toutes ses obligations, la fin des longues journées ensoleillées et les premières feuilles mortes, le début d'automne, synonyme pour certains d'une nouvelle année, notamment pour les 104 élèves de l'école primaire mais aussi pour d'autres.

Cependant cette année aura été est très particulière, et, je ne peux pas faire abstraction de cette pandémie qui frappe de nombreuses familles ici et ailleurs dans notre pays et dans le monde entier.

Je souhaite donc avoir une pensée sincère pour ceux qui ont souffert, ceux qui nous ont quitté, et ceux qui sont actuellement malades.

A cause de cette fatalité tout prend du retard :

- les travaux de la salle des fêtes continuent au ralenti, car une entreprise ne peut travailler que seule dans un même lieu en même temps que les autres.

- à la vue des vitesses excessives malheureusement constatées sur nos routes, qui sont souvent la cause d'accidents multiples, un projet pour l'aménagement de notre bourg est à l'étude, mais celui-ci n'en finit pas et engendre là aussi un report des travaux.

Je déplore aussi le comportement souvent dangereux des jeunes à vélo devant la Mairie (dérapage, roue arrière...) et les invitent à plus de prudence.

Malgré tout et entre autres, nos agents ont commencé le nettoyage de l'enceinte ouest de notre cimetière, et nous réfléchissons sur le devenir du bâtiment qui sera restauré peut-être en préau.

Toute l'équipe municipale reste mobilisée et continue son travail avec l'ambition de mieux vivre à Montcaret.

Pensez à vos masques, à vos gels, lavez vous les mains aussi souvent que nécessaire et même plus.

Prenez soin de vous...

Pour vous et avec vous pour notre Commune

Votre dévoué.

Jean-Thierry LANSADE, Maire

L'équipe de rédaction : Thierry LANSADE - Claude FEUILLET-

Marie-Pierre POUGET— Patrick RAIMBAULT—Marie-Catherine ROHOF

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

RECRUTEMENT de 3 AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. La commune recrutera des agents recenseurs. Profil souhaité : grande disponibilité, visite sur l'ensemble du secteur à différentes heures de la journée du lundi au samedi.

Les candidatures sont à déposer à la Mairie avant le 15/11/2020



État civil

Nous avons une pensée pour eux :

Mme SECQ Jeanne

Mme GILARD Elisabeth

Mme DELUGIN Sabina

M. FAVRETTO Maxime

M. FAUCHE Daniel

Mme DE BRIANSON Christiane

M. VILLEREGNIER Christian

Mme MUZZIN Maryvonne

Mme MICHEL Suzanne

M. ROBERT Pierre

Mme MERVEILLAUD Renée

M. BROUGH Christopher

M. ROUCHEYROLLE Claude

M. PRIGENT Alain

Mme LAMOUREUX Yvonne

Mme MASSE Léontine

Mme BORDAS Marilyn

Ils se sont unis :

HASSNAOUI Zakaria et WAHID Nesrine

Nous leur souhaitons la bienvenue :

LAMOUREUX Théo

NOEL Lya

BOUCAUD Théo

VICENTE Mathéo

SPEZIALI Jules

GIGANT Emeyrance

VAREILLE Lucien

BOURSEAU KRUSSI

Naël

HAVARD Léon

Service social

Les permanences de l'Assistante sociale sont annulées jusqu'à nouvel ordre, en cas d'urgence vous pouvez joindre le service au **05 53 02 06 11**.

Le CIAS de VELINES (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Communauté des Communes) 1 PLACE DE LA MAIRIE 24230 VELINES **Tel : 05 53 27 51 36**.

Propose aux personnes âgées de la commune, les services suivants : Aide à Domicile -Portage de repas - Service mandataire.

Enfance et Jeunesse

RENTREE DES CLASSES

Les 104 élèves de l'école maternelle et primaire de Montcaret ont fait leur rentrée encadrés et accompagnés par six professeurs des écoles et six personnels municipaux. M.Value, directeur de l'école, prend en charge les Moyenne et Grande Section (24 élèves), M.Marquant les Petite et Moyenne Section (21 élèves), M.Alcain les CP 1 (12 élèves), Mme Ferrandon les CP 2 (10 élèves), Mme Alcade les CE1 (17 élèves) et Mme Murat les CE2 (20 élèves).

Afin d'appliquer le protocole sanitaire en vigueur, la municipalité fournit le matériel nécessaire tels que le gel hydroalcoolique, les produits et lingettes virucides, la tenue et les masques pour le personnel.

Durant l'été, l'isolation du plafond et les peintures murales de la classe des Moyenne et Grande Section ont été rénovées. Une rambarde de protection pour le muret dans la cour a été installée et tous les rideaux de la salle de cantine ont été changés. Nous en remercions nos agents.

Les Syndicats Intercommunaux

SMDE 24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne)

Le diagnostic du forage du Jourget a mis en évidence sa vétusté (baisse de productivité, remontée de sable, et étanchéité). La réalisation d'un nouveau forage dans la nappe de l'Eocène, au lieu-dit Le Pinta, a débuté le 15 septembre. Les travaux réalisés par l'entreprise Foradour, d'un montant de 638 000 euros, devraient durer six mois. Lors de la réunion de la Commission Territoriale de Vélines, le 08 septembre 2020, M.Gilbert De Miras a été élu vice-président en remplacement de M.Robert Descoins.



USTOM (Union des Syndicats traitement des ordures ménagères)

La collecte des ordures ménagères a repris tous les quinze jours, le mercredi matin, chaque semaine paire. Le calendrier de collecte est consultable sur le site de l'USTOM ou à la Mairie.

Christian Malandit-Sallaud, Maire de St Michel de Lapujade, Conseiller communautaire à la CdC du Réolais en Sud Gironde est le nouveau Président de L'USTOM.

SDE 24 (Syndicat Départemental de l'Energie de la Dordogne)

Gilbert De Miras, Maire de Vélines, a été élu vice-président du SDE 24, en charge des Secteurs de Villefranche et Vélines, il remplace M. Castanet.

Les Associations

Les associations de la Commune ont repris leurs activités depuis le début du mois de Septembre.

Ce paragraphe ou une page seront réservés aux Associations qui souhaitent insérer une information dans le bulletin municipal. Vous pouvez retrouver les Associations de la commune, sur le site internet ou sur leur page Facebook.

SECOURS CATHOLIQUE : APPEL AUX DONS

Le Secours Catholique, dont le bon fonctionnement a été perturbé par la période de confinement, fait appel aux dons de vêtements (trop petits, trop grands...). N'hésitez pas à plonger dans vos armoires et à apporter les vêtements que vous ne mettez plus au Secours Catholique de Montcaret les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h, au n° 91 de la route du Périgord Pourpre.

Nous vous en remercions.



Ça nous concerne

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Créé en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.



La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre

Un protocole a été signé en présence de Madame la Sous Préfète de Bergerac et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent.

D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.

Marche à suivre pour la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport



Au préalable vous devez prendre rendez vous auprès de l'une des Mairies agréées par l'Etat:

- MONTPON MENESTROL
- GARDONNE
- BERGERAC
- CASTILLON LA BATAILLE
- STE FOY LA GRANDE

Soit directement sur le site de la ville ou par téléphone. Puis vous complétez votre demande en ligne sur le site ANTS.

Les formulaires en Ligne.



De nombreux formulaires

sont téléchargeables sur le site SERVICE

PUBLIC et peuvent être renseigné en ligne.

En cas de difficulté

- pour remplir le formulaire sur internet
- imprimer ces formulaires

le Secrétariat de Mairie peut vous aider ou imprimer un formulaire papier.

EXTRAIT ARRETE DU MAIRE

(Consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune)

ARRETE interdisant la DIVAGATION DES ANIMAUX EN DATE DU 11/02/2019

Il est interdit de laisser divaguer des animaux domestiques et / ou des animaux sauvages apprivoisés, isolés ou en groupe, sur les voies publiques de la Commune.

Article 4 : Toute divagation sur la voie publique d'un animal, après constatation par l'autorité municipale ou par la Gendarmerie, sera sanctionnée en application de l'article R 412-44 du code de la route.

Les contraventions et sanctions prévues par les différents codes en vigueur seront appliquées et, en cas de non- respect constaté par procès-verbal, des poursuites judiciaires seront engagées (il s'agit d'une contravention de 4^{ème} classe de non- respect de l'arrêté pour un montant de 135 €).

Zoom sur la commune

TRAVAUX

TRAVAUX DANS LE CIMETIERE

Derrière ce mur, côté ouest, un nettoyage de la végétation a été effectué. Le dessus du mur va suivre



TRAVAUX REALISES par la Communauté des Communes

Construction du réseau assainissement 5eme tranche

Après plusieurs mois de travaux, le chantier a pris fin en octobre 2020, 88 foyers sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le régime juridique applicable à l'assainissement collectif des eaux usées est issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui a été complétée par la loi sur les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Ces dispositions légales sont réparties dans le Code de la santé publique (art. L.1331-1 à L.1331-16), le Code général des collectivités territoriales (art. L.2224-7 à L.2224-12 et R.2224-6 à R.2224-22), et le Code de l'environnement (art. L.214-1 et suivants). La loi impose à la commune et maintenant à la communauté de communes Montagne Monttravel Gurçon de gérer :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, leur stockage, leur épuration et leur rejet ou réutilisation
- les zones d'assainissement non collectif où elles sont notamment tenues d'assurer le contrôle de ces installations par le SPANC.

Travaux de voirie

En raison de la pandémie COVID 19, l'Entreprise EUROVIA retardée par le confinement a été dans l'impossibilité de réaliser les travaux prévus sur la commune, ils sont reportés en 2021.

PROJETS à l'ETUDE

- La mise en place d'un système de vidéo protection.
- L'acquisition de terrains.
- La construction d'un nouveau colombarium.
- La rénovation du logement de l'ancienne poste.
- La modernisation de l'éclairage public.
- Et en partenariat avec le Communauté des communes l'aménagement le long du CD 936 et aux abords de la Mairie.

Point sur les finances

Le Conseil Municipal a souhaité communiquer à tous les habitants le Budget prévisionnel 2020 pour une meilleure transparence des actions de la Municipalité.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
011- charges à caractère général	229 212,60	002-EXCEDENT FONCTIONNEMENT reporté	154 122,40
012-charges du personnel	367 520,00	013-Atténuation des charges	20 400,00
014-Atténuation des produits	67 233,00	70-Produits des services	47 100,00
65-autres charges courantes	109 773,00	73-impôts et taxes	431 091,60
66-remboursement des emprunts intérêts	10 500,00	74-dotations subventions	307 906,00
67-charges exceptionnelles	3 500,00	75-autres produits de gestion	9 700,00
022-dépenses imprévues	33 122,40	77-produits exceptionnels	2 200,00
68-Dotations	1 000,00	78- Reprises sur amort, et provi	0,00
023-virement investissement	150 000,00		
042-amortissement EP	659,00		
TOTAL	972 520,00	TOTAL	972 520,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
001 - Déficit	61 237,88		
016- remboursement emprunts	57 988,00	001- Excédent	0,00
016- remboursement court terme	334 311,00		
10- Taxe aménagement		10- dotations	232 613,90
20- études	203 890,56	10- FCTVA	35 740,00
		1641 - emprunt	350 000,00
21 - matériel	27 500,00	1641 -court terme	520 000,00
23 - construction	950 704,56	13 - subventions	448 959,10
040 Opérations financières	30 000,00	16- caution	1 500,00
020 - dépenses imprévues	35 000,00	021 - virement fonctionnement	150 000,00
		040 amortissements	659,00
TOTAL	1 703 732,00	TOTAL	1 703 732,00

La commission des finances présidée par Monsieur le Maire s'efforce de maîtriser les dépenses de fonctionnement en tenant compte des autorisations budgétaires votées par le Conseil Municipal de manière à affecter la somme de 150 000 € pour les dépenses d'investissement.

Les recettes annuelles à la hauteur de nos attentes, ce qui nous a permis de dégager en 2019 un excédent de fonctionnement de 345 996.30 €

Le report de l'excédent en section de fonctionnement est de 154 122.40€.

L'affectation en réserve de la section d'investissement est de 232 613.90 €.

Le report du besoin de financement en section d'investissement ou déficit est de 61 327.88 € .

Un emprunt à long terme de 350 000 € sera réalisé pour financer la rénovation de la Salle des Fêtes et un emprunt à court terme de 520 000 € sera réalisé dans l'attente de percevoir les subventions et le remboursement de la TVA.

TRAVAUX EN COURS

LA SALLE DES FETES

Les travaux de rénovation de la salle des Fêtes et la construction d'un espace traiteur devraient se terminer au printemps 2021.

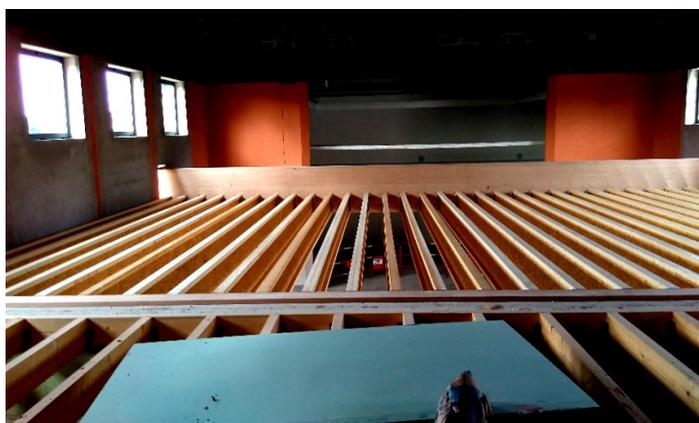
A l'étage, nos aînés et l'atelier couture pourront se retrouver toutes les semaines.

Les clubs de danses, la country pourront reprendre leurs activités dans une salle équipée de vestiaires et de sanitaires.

Un ascenseur permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à l'étage.

Le Cabinet d'Architectes MARTY et le bureau de contrôle SOCOTEC nous accompagnent sur ce projet.

Voici le plafond – plancher de l'étage, supporté par les quatre piliers posés à l'extérieur de la salle.



Un zoom sur ces piliers qui supportent désormais l'étage qui a été considérablement agrandi de 120 m²-

Ils sont en lamellé-collé de Hêtre.

Cette construction permet d'économiser plus de 30 % de matière par rapport à du sapin pour une plus grande force de support.



La page artistique et culturelle

Horaires de la Bibliothèque :

Annick KOURLATE et les bénévoles de la Bibliothèque vous accueillent :

Le Jeudi après midi de 15 heures à 19 heures.

D'autres bénévoles accueillent les enfants de l'Ecole pour leur permettre de choisir le livre qu'ils souhaitent lire ou lisent un livre aux petits de la Maternelle.

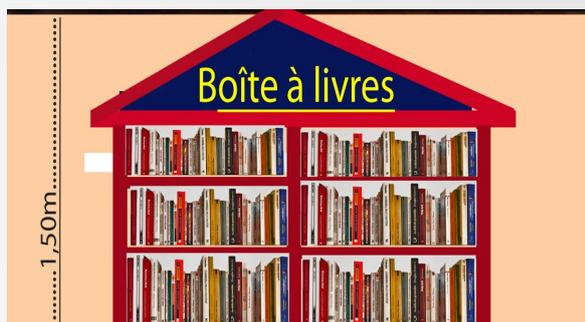
Le fonds de la bibliothèque est alimenté et renouvelé par la bibliothèque départementale de prêt.

De généreux donateurs déposent régulièrement des livres, pour offrir aux lecteurs un choix varié.

En complément le projet de création d'une **Boîte à livres** a été validé par le Conseil Municipal.

Cette Boîte à livres sera installée à proximité de la Mairie, vous pourrez déposer ou prendre des livres à votre gré.

LA BOÎTE à LIVRES
PRENEZ UN OU DES LIVRE(S)
RAPPORTEZ OU GARDEZ-LE(S)
APPORTEZ-EN D'AUTRES
FAITES CIRCULER
PARTAGEZ LE PLAISIR DE LIRE



Environnement et Santé

NE LA CONFONDEZ PAS !

Armoise commune



⇒ face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

Armoise annuelle



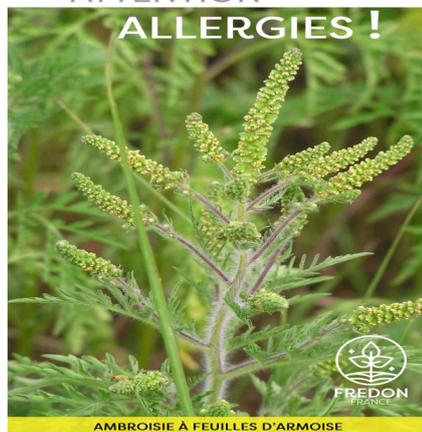
⇒ feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse

Ambroisie à feuilles d'armoise



⇒ feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

AMBROISIE ATTENTION ALLERGIES !



TOUS CONCERNÉS
CHACUN DOIT AGIR!

QUE FAIRE ?

La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

Signalez-la

Sur la plateforme de signalement ambroisie :

- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile **Signalement ambroisie**
- Email : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

POURQUOI ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

UNE NUISANCE POUR LA SANTÉ

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme



Mairie de MONTCARET

Tél : 05.53.58.60.06

Heures d'ouverture : de 9h à 12h et de 14h à 17h les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi,

Le Mercredi de 9h à 12h

Email : mairie-montcaret@wanadoo.fr

Site : www.montcaret.fr

Horaires de LA POSTE :

De 9h à 11h45 TOUS LES MATINS